

Bonjour et bienvenue à l'ESTIA,

Afin de préparer au mieux votre inscription en ligne à l'ESTIA, nous vous proposons ce guide qui vous permettra de rassembler l'ensemble des documents demandés, ainsi que des informations pratiques et utiles pour préparer votre rentrée



Au Sommaire

1. Connexion
2. Les étapes de votre Inscription
3. Information sur la couverture sociale étudiante et contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
4. Logements
5. Vie Pratique
6. Informations Rentrée
7. Annexes

1. Connexion

Connectez-vous sur le portail d'inscription

<https://inscription.estia.fr/formations/index.php?source=FS-PSCILIO&&job=connexion>
avec :

login : votre email personnel communiqué lors de la préselection

mot de passe : date de naissance format(JJ/MM/AAAA)

(exemple : x.dupont@estia.fr mot de passe : 04/10/2002)



2. Les étapes de votre Inscription

❖ Préinscription en ligne

- Saisie des **informations administratives** (données personnelles, BAC, cursus universitaires, informations pratiques, ...)
- J'envoie un chèque pour confirmer mon inscription, **ou je fais un virement bancaire de 500€**, (si chèque, le libeller à l'ordre de ESTIA) à l'adresse :
-

ESTIA
Formation PFR
Technopole Izarbel
92 Allée Théodore Monod
64210 BIDART - FRANCE

❖ Finalisation de l'inscription

- Je dépose les documents demandés ci-dessous

❖ Dépôt de documents en ligne

- Ma pièce d'identité recto verso ou passeport (**obligatoire**)
- Elève boursier du CROUS : notification d'attribution conditionnelle de bourse 2020/2021
- Diplômes obtenus ...

❖ Confirmation d'inscription

Après validation et réception des documents & règlements par nos services, vous recevrez une confirmation d'inscription définitive par email, et vous pourrez télécharger votre attestation d'inscription.

3. Information sur la couverture sociale étudiante et Contribution à la Vie Etudiante et de Campus

❖ Couverture sociale Etudiante

- Étudiants étrangers (<https://etudiant-etranger.ameli.fr>)

Vous venez entreprendre ou poursuivre vos études en France ? Inscrivez-vous sur le site dédié à l'accueil des étudiants, afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé à votre arrivée en France.

Cette démarche vous est également demandée si vous êtes français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou si vous êtes français né à l'étranger.

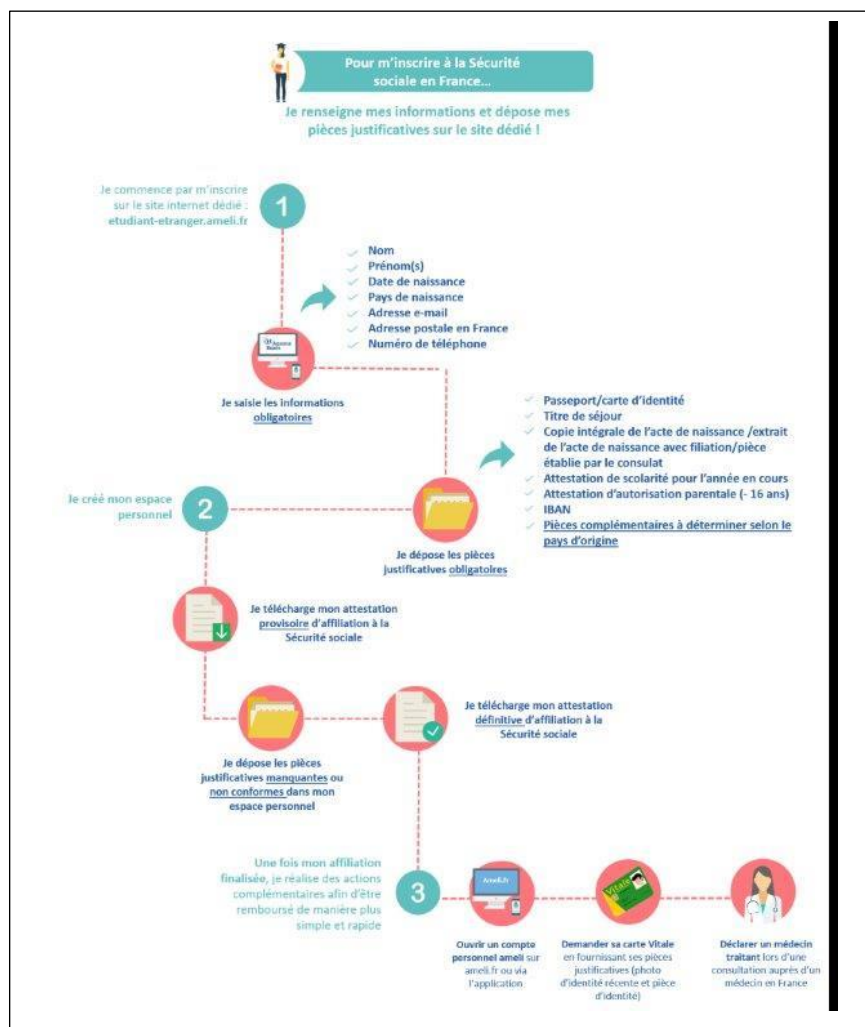
Vous vous inscrivez sur le site etudiant-etranger.ameli.fr

En prévision de votre arrivée en France pour vos études, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur le site dédié etudiant-etranger.ameli.fr.

Il vous est demandé de joindre les justificatifs :

- de votre identité (carte nationale d'identité, passeport...),
- de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire concernée, afin d'attester de votre qualité d'étudiant,
- de votre relevé d'identité bancaire (RIB) qui permettra de vous verser vos remboursements,
- d'une pièce d'état-civil nécessaire à la création de votre numéro d'identification (couramment appelé « numéro de sécurité sociale »). Les pièces d'état-civil acceptées sont :
 - **une copie intégrale de l'acte de naissance,**
 - **un extrait d'acte de naissance avec filiation (ou toute pièce établie par un consulat),**
 - **un livret de famille,**
 - **un acte de mariage.**
- Enfin, pour les étudiants étrangers, un titre de séjour régulier doit être présenté. Pour savoir si vous détenez le titre définitif ou vous renseigner sur les formalités à accomplir pour l'obtenir, contactez le consulat de France dans votre pays ou reportez-vous aux informations disponibles sur Campus France.
<https://www.campusfrance.org/fr/visas-et-cartes-de-sejour>
- Des accords et conventions internationales peuvent prévoir d'autres justificatifs, reportez-vous plus bas au chapitre « Autres documents pour votre inscription selon votre pays d'origine »

Conservez le numéro de sécurité sociale provisoire qui vous a été attribué automatiquement par le site et imprimez votre attestation de droits.



❖ Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)¹

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, les étudiants **en formation initiale classique ou apprentissage** doivent s'acquitter obligatoirement de la **CVEC** auprès du CROUS.

La **CVEC** est une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Cette contribution annuelle sera d'environ 92€ pour tous les étudiants **en formation initiale classique ou apprentissage**, sauf pour :

- les boursiers sur critères sociaux
- les étudiants bénéficiant du statut de réfugié
- les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire
- les demandeurs d'asile

Vous devrez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (**CVEC**) auprès du CROUS en vous connectant au site : messervices.etudiant.gouv.fr dès la rentrée en septembre.

¹ **Ne sont pas concernées par la CVEC : les personnes inscrites en formation continue** : c'est-à-dire lorsque votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur ou le Pôle Emploi. L'alternance par contrat de professionnalisation relève de la formation continue.

4. Logements

Pour vous loger :

1. Plateforme de logement : housing.estia.fr



Clef: HOUSINGESTIA

2. Logement CROUS : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

3. Logement Camping OYAM : voir annexe

5. Vie Pratique

❖ Bus

L'Estia est desservie par les Transports de la communauté d'Agglomération Pays Basque
Vous pouvez d'ores et déjà vous connecter au site internet : <http://www.chronoplus.eu>

❖ Restauration

Un CROUS Market est ouvert à la rentrée 2020 au sein du nouveau bâtiment de l'ESTIA.

❖ Référent Handicap/Tiers Temps

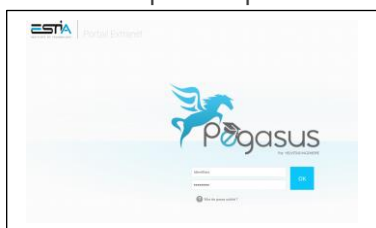
Pour toute question et/ou besoin d'aménagement spécifique, signalez-vous à notre référent Handicap : Patrick BADETS – p.badets@estia.fr – 05 59 43 54 56

6. Informations Rentrée

❖ La rentrée administrative aura lieu le lundi 02 novembre 2020

❖ Accès Portail étudiant

Dès vos identifiants en poche (en novembre), vous pourrez accéder au portail étudiant (learning.estia.fr) qui vous permettra de :



- Modifier vos données personnelles
- Consulter votre emploi du temps personnalisé, notes, absences
- Télécharger vos documents administratifs (certificat de scolarité, etc.)
- Déposer une demande de convention de stage, de formation, contrat d'apprentissage.
- Déposer des documents administratifs

7. Annexes

❖ Logements,

L'ESTIA vous souhaite de bonnes vacances !

Et vous donne rendez-vous à la rentrée !

